



Villejuif, le 2 mars 2021

Validation des élections municipales de Villejuif

Le Tribunal administratif de Melun a rendu son verdict sur l'élection municipale de Villejuif, ce mardi 2 mars 2021, il rejette le recours en annulation de l'élection municipale du 28/06/2020 déposée par la droite et confirme la victoire de la liste « Tous Ensemble pour Villejuif écologiste, citoyenne et solidaire » que je conduisais.

Le juge administratif confirme ainsi que rien dans la campagne menée par la liste « Tous Ensemble pour Villejuif » n'a altéré la sincérité du scrutin et que rien ne justifiait l'annulation des élections municipales dernières.

Je salue cette décision, qui est une grande victoire pour le rassemblement de la gauche et des écologistes et pour la démocratie. Elle conforte aussi la confiance que les électeurs-trices ont porté à la liste de rassemblement de la gauche et des écologistes.

Les Villejuifaises et les Villejuifois peuvent compter sur mon engagement total et celui des élu-es de la majorité pour poursuivre leur action engagée dès le lendemain de l'élection et qui va se poursuivre dans le respect des engagements pris auprès de la population.

Pierre Garzon,
Maire

Vice-Président du Conseil départemental du Val-de-Marne